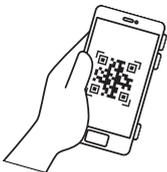


L'occupation des salles communales est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.

RÉUNIONS - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



- Port du masque obligatoire.



- **Pass sanitaire obligatoire si buvette.**
> **Désignation d'un référent** pour la vérification du pass sanitaire.



- Utilisation de **son propre équipement** de protection individuelle et de **son matériel** de pratique. En cas d'échange de matériel le désinfecter préalablement.



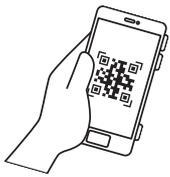
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et/ou de savon fournis par l'organisateur.



- **Désinfection** du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.

L'occupation des salles communales est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.

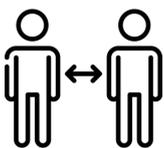
ACTIVITÉS FESTIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES



- Pass sanitaire obligatoire y compris mineurs âgés de plus de 12 ans à partir du 30 septembre.
> **Désignation d'un référent** pour la vérification du pass sanitaire.



- Port du masque obligatoire si l'organisateur l'exige.



- Soirées dansantes et espace buvette autorisés dans le respect des **gestes barrières** et de la **distanciation physique**.



- Mise à disposition de **gel hydroalcoolique** et/ou de **savon** fournis par l'organisateur.

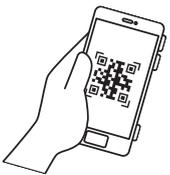


- **Désinfection** du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.



L'occupation des salles communales est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.

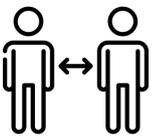
ACTIVITÉS FESTIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES



- Pass sanitaire obligatoire y compris mineurs âgés de plus de 12 ans à partir du 30 septembre.
> **Désignation d'un référent** pour la vérification du pass sanitaire.



- Port du masque obligatoire si l'organisateur l'exige.



- Soirées dansantes et espace buvette autorisés dans le **respect des gestes barrières et de la distanciation physique.**



- Mise à disposition de **gel hydroalcoolique et/ou de savon** fournis par l'organisateur.



- Utilisation de **son propre équipement** de protection individuelle et de **son matériel** de pratique. En cas d'échange de matériel le désinfecter préalablement.



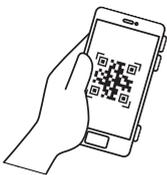
- **Désinfection** du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.

L'occupation des salles communales est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.

RÉUNIONS - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



- Port du masque obligatoire.



- **Pass sanitaire obligatoire si buvette.**
> **Désignation d'un référent** pour la vérification du pass sanitaire.



- Utilisation de **son propre équipement** de protection individuelle et de **son matériel** de pratique. En cas d'échange de matériel le désinfecter préalablement.



- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et/ou de savon fournis par l'organisateur.



- **Désinfection** du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.